

La restauration, les prestations et les réservations d'espaces



La politique de restauration, comprenant 6 grands axes d'amélioration et l'externalisation de l'ensemble des prestations de restauration du site rennais, est en place depuis août 2017 dans le cadre de la concession confiée à la société ANSAMBLE.

SOMMAIRE

- Le restaurant Brillat-Savarin
- Le carré gusto, cafétéria du bâtiment Robert Debré
- Les bénéficiaires et modalités de tarification
- Les modalités de prise en charge particulière
- Les stagiaires en formation continue
- Les apprenants en cycle préparatoire intégré (CPI) et les élèves pendant les sessions inter-écoles (SIE)
- Les personnels et intervenants logés sur le campus

Le restaurant Brillat-Savarin



Du lundi au vendredi, le self est ouvert de **11h45 à 14h** (*dernier repas servi à 13h45*).

Tarifs applicables jusqu'au 01/08/2020 :

ANSAMBLE

Restaurant de l'EHESP - Grille Tarifaire

(TTC hors subvention interministérielle pour les ayants droits)

RESTAURANT BRILLAT SAVARIN			
<i>Le tarif est le montant facturé aux convives (hors compensation / hors subvention accordées aux usagers bénéficiaires)</i>			
Gammes / Produits		Répartition tarif	
		Tarifs TTC usagers	Compensation EHESP
Prestations des convives en self			
Menu "Malin" (un plat et un périphérique)	Cat 1 - 2 - 3	5,10 €	4,12 €
Majoration tarifaire pour un périphérique de	Cat 4 - 5	0,40 €	
Majoration tarifaire pour un plat de	Cat 4 - 5	0,80 €	
Éléments supplémentaires sur le plateau Menu Malin			
Périphérique supplémentaire au choix incluant salade verte, salad'bar (15cl) et dessert'bar (15cl)	Cat. 1 - 2 - 3	0,40 €	- €
	Cat. 4 - 5	0,80 €	- €
Plat supplémentaire au choix (pizza-plat principal garni-plat complet-pastas-cocotte-végétarien...)	Cat. 1 - 2 - 3	0,80 €	- €
	Cat. 4 - 5	1,60 €	- €
Petit pain		0,23 €	- €
Petit pain spécial		0,32 €	- €
Café pod's Richard		0,52 €	- €
Beurre (micropain 8g)		0,18 €	- €
Boissons chaudes ou fraîches	Cat. 1	0,92 €	- €
	Cat. 2	1,21 €	- €
	Cat. 3	1,61 €	- €
Prestations en précommande pris au self sur toute l'offre du jour - toutes catégories alimentaires confondues-			
Plateau VIP (un plat, 3 périphériques, pain, boisson chaude et boisson fraîche)		12,73 €	- €
Menu "Invité" (un plat, 2 périphériques et un pain)		9,95 €	- €
Menu "Invité +" (un plat, 2 périph., un pain et 1 boisson chaude)		10,47 €	- €
TOTAL RESTAURANT BRILLAT SAVARIN			

OFFRES ALTERNATIVES :

- un plat garni peut être remplacé par 7 périphériques (hors périphérique avec supplément)
- un plat garni peut être remplacé par 1 assiette de légumes et 2 périphériques (hors périphérique avec supplément)

La CAFETERIA Carré Gusto



Du Lundi au Vendredi, le Carré Gusto vous accueille en continu de **7h30 à 14h30**.

Le matin jusqu'à 9h, une offre complète pour le petit déjeuner est servie en formule ou à la carte. Sur le temps du déjeuner, une offre variée est également proposée.

Tarifs applicables jusqu'au 01/08/2020 :

ANSAMBLE

Cafétéria de l'EHESP - Grille Tarifaire

(TTC hors subvention interministérielle pour les ayants droits)

CAFETERIA CARRE GUSTO		
Gammes / Produits	Tarif Personnel / Etudiant munis d'un badge	Tarif convives non munis d'un badge
Prestations bénéficiant d'une tarification sociale		
Formule : Snack principal (sandwich, tarte salée, salade...) + dessert (laitage, fruit, gâteau...) + boisson	5,73 €	9,64 €
Prestations ne bénéficiant pas d'une tarification sociale		
Formule Petit déjeuner	1,56 €	1,56 €
Sandwichs	Cat. 1	2,87 €
	Cat. 2	3,18 €
	Cat. 3	3,70 €
	Cat. 4	4,22 €
Salades	Cat. 1	3,28 €
	Cat. 2	3,60 €
	Cat. 3	4,01 €
	Cat. 4	4,54 €
Tarte salée + salade verte	4,54 €	4,54 €
Plats préparés (pâtes ...)	5,06 €	5,06 €
Potages	1,51 €	1,51 €
Laitages / Pâtisseries	Cat. 1	0,83 €
	Cat. 2	1,15 €
	Cat. 3	1,46 €
	Cat. 4	1,88 €
Viennoiseries	1,15 €	1,15 €
Friandises (barres de céréales, barres chocolatées)	1,15 €	1,15 €
Boissons	Eau plate 50 cl / Eau gazeuse 33 cl	1,15 €
	Café, Thé, Infusion	1,15 €
	Café double	1,25 €
	Jus d'orange / Soda 33 cl	1,36 €
Autres (préciser)	Wraps variés	3,18 €
	Paninis variés	3,18 €
	Tartes salées variées	3,91 €
	Cakes salées variés	3,18 €
	Bircher Muesli maison	1,15 €
	Yaourt à boire Bergam's 250 ml	2,35 €
	Smoothie Bergam's 25 cl	2,09 €
	Cheesecake Bergam's	2,45 €
	Yaourt bio parfums variés 140 g	1,62 €
	Crumble Bergam's	2,35 €
	Tartes sucrées variées	2,14 €

Les BENEFCIAIRES ET LES MODALITES DE TARIFICATION

L'accès aux services de restauration est réservé aux seules personnes connues de l'établissement.

Concernant les **personnels, élèves et étudiants** de l'Ecole, pour qu'ANSAMBLE puisse appliquer le tarif compensé et/ou subventionné aux ayant-droits, ces derniers doivent impérativement être inscrits préalablement dans le système d'information (Cantorial/SIRH pour les personnels, SISCOLE pour les élèves ou étudiants). Seul le badge permet cette reconnaissance au moment du passage en caisse.

Cela nécessite donc d'anticiper l'arrivée des nouveaux convives potentiels.

Tous les étudiants de l'EHESP, y compris ceux inscrits auprès d'un autre établissement dans le cadre d'un parcours co-habilité, peuvent prétendre à la tarification compensée. Ce bénéfice leur est accordé jusqu'à la fin du mois de septembre de la dernière année de leur cursus universitaire.

Lorsque l'Ecole accueille des stagiaires ou apprentis dans ses services, que cela donne lieu ou non à gratification, ils sont reconnus en tant que personnels et bénéficient à ce titre de la tarification compensée et/ou subventionnée.

Les intérimaires, salariés des agences, bénéficient de la seule politique sociale de leur employeur.

Le **rechargement des crédits** auprès d'ANSAMBLE se fait en caisse ou à partir de la borne située à la sortie du bâtiment Brillat-Savarin. L'application TIME CHEF permet également à chaque détenteur, à partir de son smartphone ou d'un PC, de recharger son badge.

L'application TIME CHEF



Des fonctionnalités pour simplifier votre venue au restaurant :

- Rechargement en un clic
- Affluence dans le restaurant
- Notification en cas de solde bas
- Règlement à la caisse

- Menu du jour
- Et bien d'autres fonctionnalités à découvrir

Comment se connecter la 1^{ère} fois ?

- Téléchargez l'application sur votre smartphone ou rendez-vous sur <http://timechef.fr>
- **Identifiants** : Nom de votre restaurant → **EHESP**

Pour vous créer un compte, munissez-vous du solde de votre badge.

Subvention interministérielle

Mise en œuvre de la réglementation en vigueur :

Au restaurant : pour que l'agent bénéficie de la subvention interministérielle de 1,26€ (*conditionnée par l'indice de rémunération*), le plateau doit être d'un montant minimal de 3,60€, hors boisson(s). L'agent conserve ainsi nécessairement à sa charge un montant d'au moins 2.34€ (3,60€ – 1,26€), hors boisson(s).

Ceci permet à l'agent d'être exonéré d'une déclaration d'avantages en nature (*fiche de paye et déclaration impôts*).

A la cafétéria : les ayants droit peuvent bénéficier de la subvention pour *la formule snack déjeuner* à 5.73€, soit un reste à charge de 4.47€.

NB : forfait Urssaf 2018 = 4.85 € (2.43 € = 50% du forfait)

Les modalités de prise en charge particulière

Les stagiaires en formation continue

Les **stagiaires en formation continue** ne sont pas munis de badge. Si leurs employeurs assurent la prise en charge des frais de repas, cela peut s'organiser de 2 manières :

- **L'employeur nous adresse régulièrement des stagiaires** : un compte pourra lui être ouvert auprès d'ANSAMBLE pour une facturation en routine (prendre contact directement avec Sylvie Leroy, directrice du restaurant, sylvie.leroy@ansamble.fr).
- **L'employeur ne nous adresse qu'exceptionnellement des stagiaires** : les usagers doivent régler sur place leurs frais de repas, un ticket de caisse valant justificatif leur est alors remis (remboursement a posteriori ou avance employeur) –règlement en caisse par tout moyen, y compris carte bancaire sans contact.

Les apprenants en cycle préparatoire intégré (CPI) et les élèves pendant les sessions inter-écoles (SIE)

Les apprenants en cycle préparatoire intégré (CPI) et les élèves participant aux sessions inter-écoles (SIE) bénéficient de la gratuité de leur déjeuner pris chez ANSAMBLE et de leur hébergement dans l'une des résidences. Le petit déjeuner, pris chez ANSAMBLE, est pris en

charge par l'EHESP dans la limite de la formule complète proposée (1 boisson chaude, pain, beurre, confiture, un pur jus + un yaourt ou un fruit au choix).

Pour les CPI, ces modalités sont également applicables à l'occasion de leur retour pour la semaine des oraux.

Les personnels et intervenants logés sur le campus

Le forfait nuit (hôtellerie EHESP Rennes + formule petit déjeuner ANSAMBLE) est pris en charge par l'Ecole sur présentation de justificatifs dans la limite de 42€ maximum.